RECOMMANDATIONS pour la BIODIVERSITÉ MARINE

Le Bloc Québécois retient plusieurs recommandations issues des observations de la docteure Lyne Morissette et du milieu des pêches du fleuve et du Golfe du Saint-Laurent, ainsi que de la Baie-des-Chaleurs afin que soient considérés des gestes propices à améliorer rapidement les chances de perpétuation de la baleine noire en compatibilité avec l'activité économique de la région maritime du Québec, et potentiellement des provinces maritimes du Canada. Voici les principales :

- Que le gouvernement du Canada renonce à toute exploration ou exploitation en mer des hydrocarbures à compter de maintenant, que ce soit en Atlantique Nord ou dans le golfe du Saint-Laurent, et interrompe toute démarche initiée ou annoncée dans ce sens;

- Que le gouvernement autorise, à titre de projet pilote, le début de l'activité de pêche au crabe des neiges dès le 1er avril de chaque année, étant compris que, compte tenu de l'abondance de la ressource et de la certitude d'atteinte des quotas, la mesure aura pour effet de réduire la période durant laquelle la pêche et le transit des baleines noires se chevauchent, au nord des Îles-de-la-Madeleine et en route vers la zone d'alimentation à l'extrémité de la Péninsule gaspésienne, et que des opérations de déglaçage des accès au ports du Nouveau-Brunswick soient étudiées;

- Que le gouvernement réduise la période de fermeture des secteurs (quadrilatères) marins lors du passage en transit des baleines noires au nord des Îles-de-la-Madeleine, étant établi que la durée de la présence de la baleine y est d'environ 24 heures et que celle de la fermeture est de deux semaines, et que l'obligation de retirer les engins de pêche dans les 48 heures pourrait poser davantage un risque accru de perturbation qu'une réduction du danger d'enchevêtrement;

- Que le gouvernement assure le financement de projets de recherche et de transferts technologiques afin que soient développées et testées des mesures à la fois mécaniques (bouées immergées, cordes à résistance contrôlée, ...), et liées au TI (bouées électroniques, triangulation, localisation des individus par les navires ou étiquetage radio), afin de prévenir et réduire l'impact de la pêche sur la circulation des mammifères marins;

- Que le gouvernement du Canada déploie dans les régions maritimes du Québec et du Canada, les fonctionnaires affectés à l'administration du ministère et les chercheurs en biologie marine qui analysent et formulent des recommandations relatives à la préservation de la biodiversité marine;

- Que, si le gouvernement doit restreindre des activités de pêche afin de protéger les espèces marines dont les populations sont précaires, il s'engage alors soit à proposer une pêche alternative et le soutien financier pour permettre aux entreprises et pêcheurs de procéder à la transition, soit à verser une compensation financière qui assurera la pérennité des savoirs et des entreprises durant l'intervalle. Aussi, que le gouvernement s'astreigne à un préavis minimal de trois mois avant de fermer une activité de pêche pour une saison, au lieu des 48 heures observées dans plusieurs cas récents;

- Que le Canada s'inscrive à titre de partenaire actif dans une perspective nord-américaine dans la mise en place de protocoles de préservation des espèces menacées et de la biodiversité, et ce plutôt que de laisser l'industrie des pêches être assujettie à des directives, menaces de sanctions et de boycott des États-Unis, servant davantage la concurrence américaine que la préservation des espèces dans plusieurs cas.